

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 JUILLET 2025

Nombre de Conseillers : 13 Nombre de présents : 11
Nombre d'absents : 2
Nombre de procurations : 2

L'an deux mil vingt-cinq, et le 7 juillet

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 2 juillet 2025

Etaient présents : Laurent DUBUY, Olivier MARS, Françoise PINET, Bruno GRANGER, Danièle GERMAIN, Françoise FLOURENT, Guy BONAMY, Dominique KUGLER, Aurélie BENOIT, Lionel BRETON, Audrey PERDRIX.

Excusé : Valérie COURTIAL (procuration remise à Aurélie BENOIT)
Geoffrey JACQUEMOT (procuration remise à Laurent DUBUY)

A été désignée comme secrétaire de séance Françoise PINET.

Le conseil débute à 20h00

Monsieur le Maire propose qu'une délibération soit rajoutée à l'ordre du jour.

Ce sera la **DELIBERATION N°20250707_04** Modification du tarif de la cantine. Cet ajout est accepté à l'unanimité.

DELIBERATION N°20250707_001

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 juin 2025.

DELIBERATION N°20250707_002 Marché des travaux : attribution du lot 1 curage démolition réaménagement du Centre Bourg.

La commune a reçu deux offres suite à la parution dans le journal le Progrès le 16 mai 2025, la date limite des dépôts était fixée au 20 juin 2025.

Le montant estimé du marché s'élève à 22 700 € H.T. L'entreprise M.S.T.P. démolition a transmis un devis d'un montant de 19 124 € H.T. L'entreprise Remuet TP a transmis un devis d'un montant de 29 861 € H.T.

La commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise M.S.T.P. le 24 juin 2025.

Le Conseil Municipal a décidé de retenir l'entreprise M.S.T.P. démolition à l'unanimité.

DELIBERATION N°20250707_003 : Bilan de la concertation et arrêt de projet PLU.

La commission PLU s'est réunie le 26 juin 2025 pour finaliser la révision générale du PLU. Un lien a été envoyé à tous les élus afin qu'ils puissent prendre connaissance de l'ensemble du document finalisé par la commission avant le conseil municipal de ce jour.

Madame FLOURENT a fait la lecture du bilan de la concertation qui précise les objectifs poursuivis. Elle évoque les trois principes fondamentaux, ainsi que les quatre axes principaux déclinés, chacun en orientations qui structurent le Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD), tel qu'il a été débattu et présenté lors de la réunion publique du 6 mai 2025. Il est fait un rappel des différentes réunions et concertations mises en place durant toute cette démarche.

Monsieur le Maire évoque les étapes suivantes : Dès le retour de la délibération de la Préfecture, le dossier sera adressé aux personnes publiques associées qui auront trois mois

Village au ♥ des pierres dorées

pour faire connaître leur avis. A l'issue de l'enquête publique qui débutera début novembre 2025, le commissaire enquêteur enverra son rapport à la Préfecture.

Il est à noter que ce projet PLU s'inscrit dans celui, plus large du SCOT qui a été finalement voté le 24 juin 2025 mais qui n'est pas encore validé.

La mise en place ou non d'un PLUi au sein de la CCBPD reste un point important dont il faudra débattre prochainement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet de PLU.

Monsieur le Maire remercie Madame FLOURENT pour le suivi de ce dossier ainsi que la commission qui a travaillé sur ce sujet.

DELIBERATION N°20250707_004 : Modification du tarif de la cantine

A compter du 1^{er} septembre 2025, le prestataire de la restauration collective va appliquer une augmentation de 1,5%, ce qui reste en dessous de l'inflation. La municipalité décide de répercuter cette augmentation sur le tarif du repas servi à la cantine : cela représente 0,05 centimes d'euros. Le tarif du repas passera à 4,45€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce nouveau tarif.

1. COMMISSION VIE LOCALE

Culture - Tourisme :

- Monsieur MARS remercie les élus qui ont aidé à la mise en place du festival Rosé Nuits d'été le 4 juillet 2025, 130 personnes étaient présentes à cette soirée. La recette est de 1 739€, les dépenses s'élèvent à 3 375€, ce qui correspond à un coût de 1 636€ pour la commune.
- Le 2 août 2025, et toujours dans le cadre de ce festival, un nouveau spectacle sera proposé à Charnay par l'Harmonie de Charnay : il s'agit d'un concert donné par un duo piano/violon dans l'église Saint Christophe.

Associations - Bibliothèque :

RAS

Artisanat - Commerce :

RAS

Communication :

Aurélie BENOIT va s'occuper des encarts publicitaires à insérer dans le bulletin inter-communal.

2. COMMISSION VIE SOCIALE – VIE SCOLAIRE

Petite enfance :

RAS

Ecole :

- La mairie est toujours à la recherche de deux personnes pour assurer la garderie et la cantine tout au long de l'année.
Danièle GERMAIN précise que des élus ont assuré les remplacements lors d'absences ponctuelles de personnel durant l'année.

Village au ♥ des pierres dorées

Voirie :

- RAS

Cimetière :

- RAS

5. COMMISSION URBANISME

Déclaration préalable :

- La commission s'est réunie le 17 juin 2025 6 DP sont accordées
- DP de Monsieur Pierre CHOPLAIN, concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur un garage 920 route des Combes. La DP respecte le PLU, elle est donc accordée.
- DP de Monsieur Geoffroy RELIN, concernant un changement de fenêtres et portes sans modification d'ouvertures 20 chemin du Puits Banal. La DP respecte le PLU, elle est donc accordée.
- DP de Monsieur Sébastien DERNONCOURT, concernant la construction d'une terrasse, une pergola et un mur de soutènement 45 traverse de Pelozanne. La DP respecte le PLU, elle est donc accordée.
- DP de Monsieur Maurice BRUN, concernant une réfection de toiture de hangar 1125 route de Bayère. La DP respecte le PLU, elle est donc accordée.
- DP de Monsieur Didier GERMAIN, concernant la pose de panneaux photovoltaïques 55 impasse Bel Air. La DP respecte le PLU, elle est donc accordée.
- DP de Madame Anne BUCKENMEYER, concernant la construction d'une annexe et d'une serre en verre 185 route des Croatières. La DP respecte le PLU, elle est donc accordée.
- Deux médiations sont actuellement en cours concernant les litiges en matière d'urbanisme.

Permis de construire-démolir-d'aménager

- Aucun permis en instance.

Droit de préemption urbain :

- Vente d'un bien de Madame Marie-Claude ROCHE 10 place de l'Eglise, la commune ne préempte pas.
- Echange de biens de la SCI Max Brother'In lieu dit « Pointboeuf », la commune ne préempte pas.

6. FINANCES

RAS

7. INTERCOMMUNALITE

SIEVA :

- Une Réunion avec le Comité Syndical a eu lieu le vendredi 4 juillet 2025. Un rapport concernant la qualité du service et le tarif de l'eau a été élaboré. Il sera prochainement divulgué aux communes et présenté au Conseil Municipal.

SMAP :

Une augmentation de tarif est prévue pour le contrôle de conformité des assainissements non collectifs.

Village au ♥ des pierres dorées

SYDER :

RAS

SIBA :

RAS

Office du tourisme :

RAS

CCBPD :

Espace Pierres Folles :

RAS

8. QUESTIONS DIVERSES

- L'association des amis de Charnay organise sa traditionnelle exposition de sculptures et de peintures du 26 juillet au 10 août. L'inauguration aura lieu le samedi 26 juillet 2025. Les élus sont invités à ce vernissage.
- Un fromager crémier a sollicité un emplacement sur le marché du vendredi matin à Charnay. Cela permettrait de développer le marché sans faire de concurrence au producteur de fromage de chèvre du village. On lui en parlera en lui signifiant que les membres du Conseil présents ont émis un avis favorable.
- Bouygues télécom a informé la mairie d'une prospection sur la commune en vue de trouver des emplacements pour la pose d'antennes.
- Les conteneurs de déchets qui étaient près du caveau ont été déplacés derrière la mairie pour cause de travaux en cours. Audrey PERDRIX en profite pour évoquer les poubelles individuelles qui trainent encore sur la voie publique.

La séance est levée à 21h30.

Président : Laurent DUBUY



Secrétaire : Françoise PINET



Village au ♥ des pierres dorées